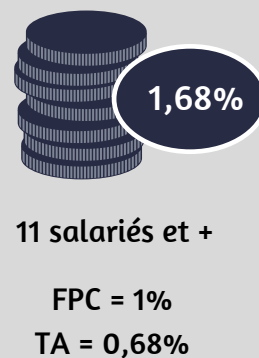
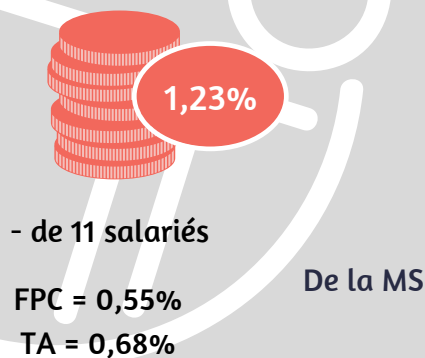




## Simplification du financement de la formation et de l'apprentissage

Pour 2019/2020 :

Les entreprises contribuent une seule fois. Une seule contribution mais 2 canaux de financement (Formation Professionnelle Continue et Taxe d'apprentissage).



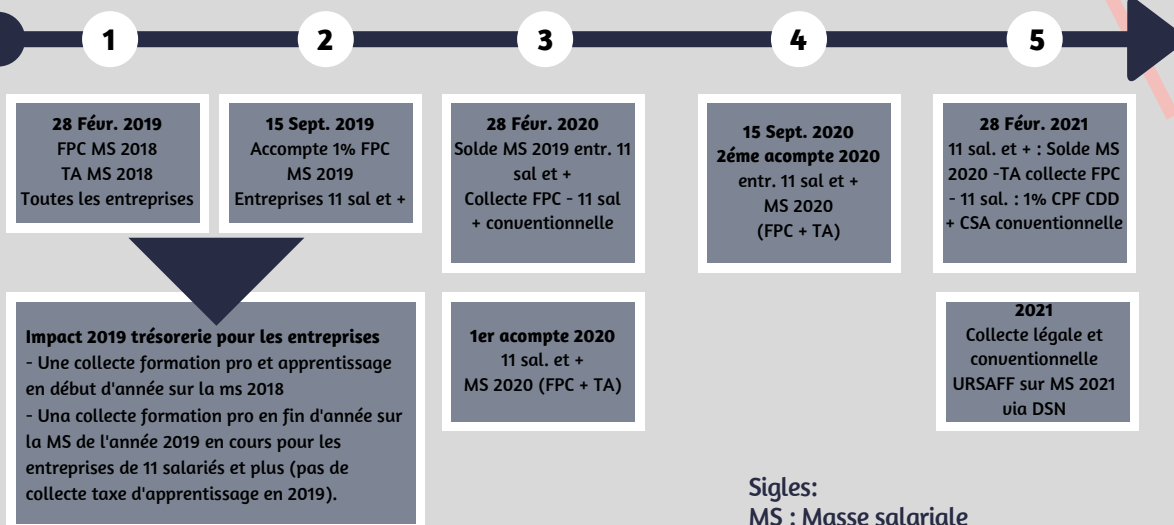
Source : Constructyts

A noter pour l'Apprentissage : 0,68 %

> Dont 13 % seront reversés directement par l'entreprise à l'établissement habilité de son choix afin de favoriser le développement des formations initiales technologiques et professionnelles et l'insertion professionnelle.

## Dernière collecte par les OPCA/OPCO pour la période 2018/2019/2020

?



Source : Agefos PME

Sigles:

MS : Masse salariale

FPC : Formation Professionnelle Continue

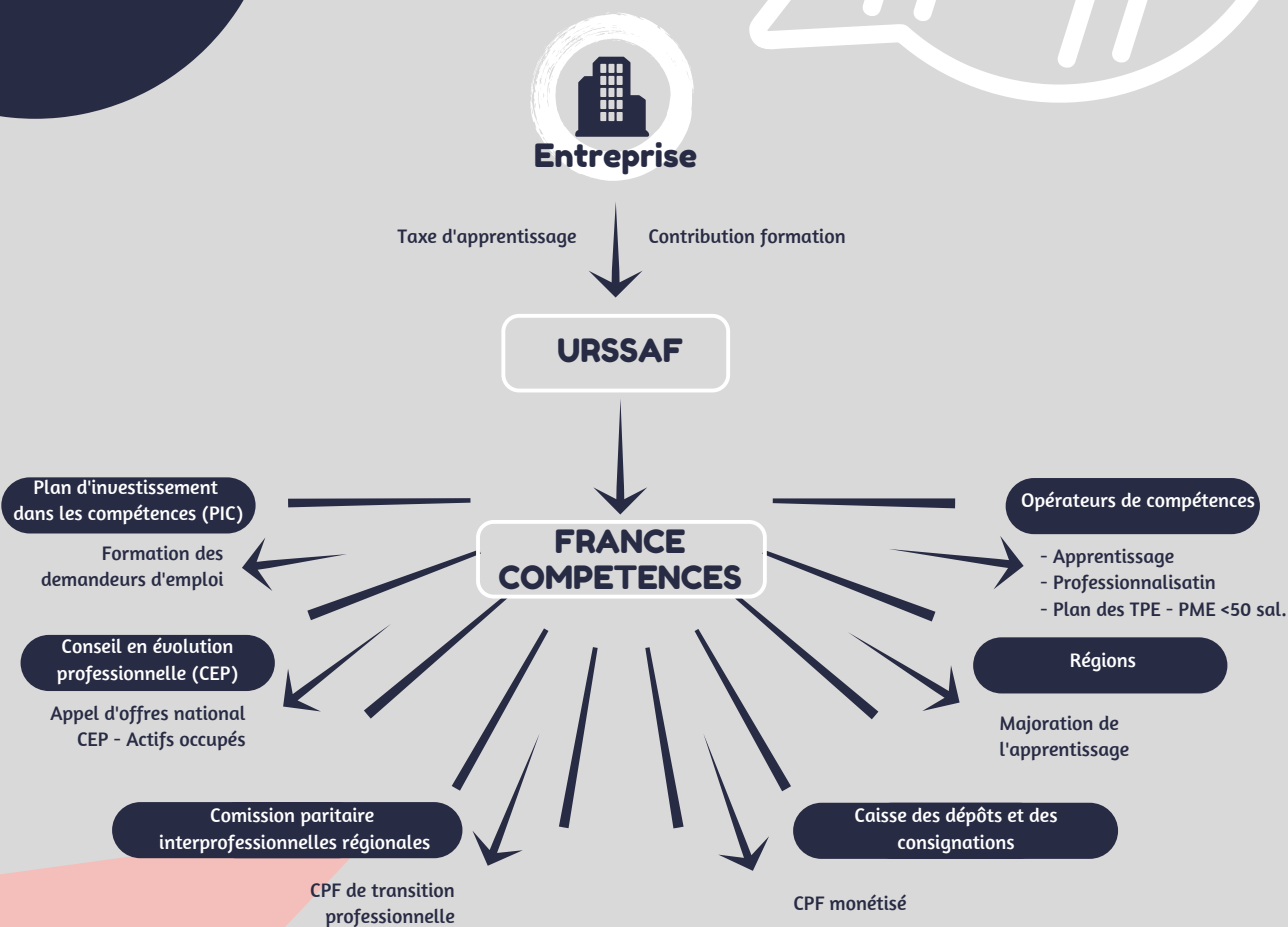
DNS : Déclaration Sociale Nominative

CSA : Contribution Solidarité Autonomie

TA : Taxe d'apprentissage

sal. : Salariés

**En 2021,  
Une seule contribution par un seul collecteur l'URSSAF,  
et pour un seul répartiteur France Compétences :**



**Entreprises et circuits financiers**